

Fête de la Musique 2026 : Le 21 juin, la musique descend dans la rue... et s'invite aussi chez vous !

Neuilly-sur-Seine, 4 juin 2026

La Sacem accompagne une nouvelle fois cet événement incontournable en France en permettant à tous de faire vivre la musique... y compris au cœur des établissements professionnels.

Partout en France, artistes amateurs et professionnels investiront les rues dans une ambiance festive, conviviale et accessible à tous.

✔ Une autorisation gratuite exceptionnelle

À l'occasion de la Fête de la Musique, la Sacem accorde, à titre exceptionnel, une **autorisation gratuite de diffusion musicale** pour les concerts organisés le 21 juin 2026.

Pour en bénéficier, quelques conditions simples doivent être respectées :

- L'événement doit s'inscrire dans le cadre de la Fête de la Musique
- Il doit présenter un caractère exceptionnel
- Il doit être **gratuit pour le public**
- Il ne doit faire l'objet **d'aucun parrainage commercial**
- Le budget artistique doit être limité à **650 € maximum**

Ce budget inclut notamment les cachets des artistes ainsi que les frais techniques.

🍷 Professionnels de la restauration : Vous êtes concernés !

Les exploitants de **cafés, hôtels, restaurants et établissements assimilés** peuvent pleinement bénéficier de cette mesure.

Il leur suffit :

- D'accueillir des musiciens ou artistes le 21 juin 2026
- De respecter le plafond de 650 € de budget artistique
- De ne pas recourir à un parrainage commercial
- Et de ne pas augmenter vos tarifs habituels à cette occasion

👉 Une belle occasion de **dynamiser leur activité**, attirer de nouveaux clients et proposer une expérience unique.

Un dispositif ouvert aux initiatives locales

Les associations organisant des concerts en extérieur (places, rues, parcs), avec une petite restauration ou des boissons à prix coûtant, peuvent également bénéficier de cette gratuité.

Par ailleurs, pour les communes de moins de 5 000 habitants, une **seule** autorisation gratuite pourra être accordée sur l'ensemble du week-end, **du 19 au 21 juin 2026**, pour permettre une célébration élargie.

Comment en bénéficier ?

Pour obtenir l'autorisation gratuite, les professionnels sont invités à **contacter leur délégation régionale Sacem**.

Si leur projet ne remplit pas l'ensemble des conditions, une **déclaration classique** reste possible.

Besoin d'un artiste ?

Vous recherchez un artiste pour votre fête de la musique ? Rendez-vous sur [Sacem Connect](#)